

## Formation

### La validation des acquis de l'expérience marque le pas

Par Leila de Comarmond, journaliste | 14/01/2014

#### **Moins de 30.000 salariés ont obtenu un diplôme ou une certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2012.**

La validation des acquis de l'expérience est l'autre voie d'accès aux diplômes, celle qui ne passe pas par la case formation *stricto sensu*. Depuis 2002, cette VAE permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son parcours professionnel. [La décennie 2000 a été celle de sa double progression, la hausse du nombre de diplômes ou certifications s'accompagnant d'une hausse de lauréats](#), stabilisés autour de 30.000 par an à partir de 2007. Mais le dispositif semble commencer à marquer le pas. **En 2012, environ 64.000 dossiers de candidatures à une VAE ont été jugés recevables, 48.700 candidats se sont présentés et parmi eux 28.677 ont obtenu une validation totale**, portant à près de 255.000 le nombre de VAE depuis sa création.

#### **Le nombre de VAE validée en baisse par rapport à 2011**

On est très loin de l'objectif initial qui était d'arriver à 60.000 certifications par an. « *Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2011, alors qu'ils avaient été stables entre 2010 et 2011* », note l'étude, qui évalue à 5 % l'ampleur de la baisse sur un an à champ comparable. En 2012, environ 1.300 certifications étaient accessibles par la VAE (hors enseignement supérieur), en diminution du même ordre (6 %) par rapport à 2011, prolongeant une tendance à la baisse « *observée depuis quelques années* ». À l'inverse, **les branches ont continué à accroître le nombre de leurs certificats professionnels accessibles par la validation des acquis de l'expérience** (220 étaient inscrits en 2012 contre une quarantaine en 2006). Mais cela reste insuffisant.

#### **VAE et réforme de la formation continue**

La VAE est pourtant un outil précieux pour les salariés les plus en difficulté, un des enjeux majeurs de [la réforme de la formation professionnelle en cours](#). Il reste beaucoup de chemin à faire pour donner vie au projet inscrit au détour d'un paragraphe de l'accord sur la formation professionnelle qui va être transcrit dans la loi : celui d'**utiliser la VAE pour faciliter l'accès des salariés et chômeurs, en particulier ceux sans diplôme mais pas forcément sans qualification**, « *à la reconnaissance effective de leurs expériences* ». Ce sera sans doute l'un des enjeux du Compte personnel de formation.